



EXTRAIT DES DELIBERATIONS N°18-69 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

Nombre de conseillers en exercice : 56
- - - présents : 43
- - - votants : 55

Accusé de réception en préfecture
045-244500203-20180329-18-069-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Date de la convocation : 23/03/2018
Date d'affichage de la délibération : 30/03/2018

Objet : Rapport d'activité 2017 de la commission d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des personnes handicapées

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le VINGT-NEUF MARS à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet - 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DOOR.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, FEVRIER, HAGHEBAERT, LAVIER, GUET, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, DIGEON, RIBEIRO-GONCALVES, TERRIER, MALET, NOTTIN, GABRIELLE, CHARPENTIER, MARCOTTE, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, DARDELET, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, WATELLE, ABSOLU, FUJS.

Mme BEDU avait donné pouvoir à Mme GUET, M. ABRAHAM à M. DUPATY, M. GABORET à M. DELAVEAU, Mme DELAPORTE à M. PEPIN, M. ÖZTÜRK à Mme HEUGUES, Mme BERTHELIER à M. RAMBAUD, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme JEHANNET à M. DOOR, Mme BUTOR à M. TERRIER, Mme PARE à M. DIGEON, M. LAURENT à M. GAILLARD, M. JUSSERAND à M. BILLAULT

Madame LELOUP remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté d'agglomération ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 46 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2143-3 ;
Vu la délibération n° 07-162 du 29/10/2007 sur la constitution de la Commission Accessibilité pour les Personnes Handicapées ;
Vu l'avis de la Commission Accessibilité des Personnes Handicapées du 16 mars 2018 ;
Vu l'avis du Bureau du 22 mars 2018 ;

Considérant l'obligation d'établir et de présenter un rapport annuel de la commission ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2017 de la commission d'accessibilité des ERP et des personnes handicapées.

Article 2 : La présente délibération ainsi que le rapport correspondant seront transmis à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Président du Conseil départemental du Loiret, Monsieur le Directeur départemental des territoires et au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

Fait à Montargis, le 30 mars 2018

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire

de cet acte à compter du : 30 MARS 2018

* Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

Le Président,
Jean-Pierre DOOR



Rapport d'activités de la Commission d'accessibilité des ERP et des personnes handicapées

**Conseil communautaire du
29 mars 2018**

Table des matières

1. Données générales.....	3
2. Commission Accessibilité des ERP (Etablissements recevant du public) et des personnes handicapées de l'AME	5
2.1. Accessibilité des ERP	5
2.2. Travaux de la Commission Accessibilité des ERP	6
2.3. Accessibilité des personnes handicapées	9
2.4. Rappel du cadre règlementaire en matière d'accessibilité.....	9
2.5. Travaux de la Commission Accessibilité des Personnes Handicapées de l'AME. 10	
3. Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).....	10
4. Offre de logements accessibles aux personnes handicapées	12
5. Accessibilité des ERP de l'AME	13
6. Accessibilité du réseau de transports urbains Amelys	16
6.1. Le schéma accessibilité des transports urbains de l'AME.....	16
6.2. Le service de substitution Moov'Amelys	23
7. Voirie.....	27
8. Culture et handicap.....	28
Annexe 1	30
Recensement des ERP accessibles	30
Recensement des ERP engagés dans une démarche d'Ad'AP.....	33

1. Données générales

L'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME) est une communauté d'agglomération constituée des 15 communes suivantes :

• Amilly.....	13 387
• Cepoy	2 430
• Chalette-sur-Loing	13 148
• Chevillon-sur-Huillard	1 430
• Conflans-sur-Loing	402
• Corquilleroy	2 891
• Lombreuil	317
• Montargis	15 176
• Mormant-sur-Vernisson	114
• Pannes	3 763
• Paucourt.....	927
• Saint-Maurice-sur-Fessard	1 241
• Solterre	501
• Villemandeur.....	7 270
• Vimory	1 218
	64 215 habitants¹

La superficie de l'agglomération montargoise est de 232 km². La densité de la population est de 274.

Le siège de l'AME est fixé au 1, rue du faubourg de la Chaussée à Montargis.

Ses compétences d'intérêt communautaire concernent le développement économique ; l'aménagement de l'espace communautaire ; l'équilibre social de l'habitat ; la politique de la ville ; la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; l'accueil des gens du voyage ; la collecte et le traitement des déchets ; la voirie d'intérêt communautaire et les parcs de stationnement ; l'assainissement ; l'eau ; les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; le Comité des Œuvres Sociales ; la protection de l'environnement et développement durable ; rivières et canaux ; l'Institut Médico Educatif ; les politiques culturelles et sportives d'intérêt communautaire ; l'Office des Retraités et Personnes Agées de l'Agglomération Montargoise ; la lutte contre l'illettrisme ; le Comité des Œuvres Sociales ; l'exercice du droit de préemption urbain ; la participation au SDIS ; le soutien aux actions de formation ; la construction, aménagement et gestion des bâtiments pour l'accueil de services publics d'intérêt communautaire ; les centres médico-scolaire et médico-sportif ; la gestion du cimetière intercommunal et du crématorium ; la fourrière animale.

¹ Population totale 2015 entrant en vigueur au 01/01/2018

L'AME est dotée d'un plan de déplacement urbain (PDU) et d'un programme local de l'habitat (PLH) approuvés respectivement par délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2006 et du 17 décembre 2009.

Le PDU préconise des actions prioritaires en matière d'accessibilité du réseau de transports collectifs urbains : accessibilité des personnes à mobilité réduite au matériel roulant et aux différents points d'arrêts ; de pérennisation de la commission accessibilité de l'AME ; d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'agglomération de mise en accessibilité.

Le PLH veille à l'application de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » pour ce qui concerne le logement des personnes handicapées.

Le rôle de l'AME, dans le cadre du PLH est de s'assurer du respect de la loi et d'une utilisation optimale de l'offre adaptée sur son territoire.

Par délibérations du Conseil communautaire du 20 novembre 2014 et du 28 mai 2015, l'AME s'est engagée dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD).

L'AME exerce également sa compétence schéma de cohérence territorial en adhérant au Syndicat mixte du SCOT du Montargois en Gâtinais. Le territoire concerné par ce syndicat mixte de gestion du SCOT rassemble 96 communes appartenant à un même bassin d'habitat, de vie et d'emplois.

Il convient de souligner que l'AME est engagée dans un agenda 21. En effet, le 6 juin 2013, le Conseil communautaire a validé le programme d'actions de l'Agenda 21 de l'AME. Ce programme d'actions se décline en axes et actions cadres.

Au titre de l'axe D « Avoir un territoire au développement urbain cohérent et durable » est prévue une action cadre portant sur le développement du caractère piéton de l'agglomération et la prise en compte de l'accessibilité. L'action opérationnelle correspondante consistera à favoriser la mise en place d'un schéma d'accessibilité sur l'ensemble des communes membres et réaliser leur suivi-évaluation.

En effet, il est proposé de développer et de mettre l'accent sur le caractère piéton de l'agglomération montargoise pour favoriser ce mode de déplacement silencieux, praticable à tous les âges, n'émettant aucun gaz à effet de serre et qui est bénéfique pour la santé. Les bénéficiaires de ce projet sont les habitants de l'agglomération, les personnes en situation de handicap. Les partenaires du projet seront les associations représentant les intérêts des piétons, les associations de personnes handicapées, les communes.

2. Commission Accessibilité des ERP (Etablissements recevant du public) et des personnes handicapées de l'AME

En 2017, les membres de la Commission étaient les suivants :

Vice-Président responsable de la Commission : René BEGUIN	
AMILLY :	Michel PECHER
CEPOY :	Thierry BEYER
CHALETTE-SUR-LOING :	Musa ÖZTÜRK
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Catherine MASTYKARZ
CORQUILLEROY :	René BEGUIN
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Benoît DIGEON
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Francis MARCOTTE
PANNES :	Hélène DE LAPORTE
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Christophe MOINEAU
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	Claude TOURATIER
VIMORY :	Félix FUJS

2.1. Accessibilité des ERP

Il existe à l'AME une Commission d'Accessibilité des Etablissements Recevant du Public. Cette commission a été créée par arrêté préfectoral du 18 décembre 1995.

Cette instance a pour mission d'être consultée sur les demandes d'autorisation de travaux et sur les demandes de permis de construire concernant les établissements recevant du public de 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} catégories. Elle procède aux visites de réception avant ouverture des bâtiments pour les 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} catégories ; elle peut également en faire à la demande du maire pour les établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie.

Les membres de droit sont les suivants :

- Le président de la commission,
- Le maire de la commune concernée,
- La Direction Départementale du Territoire – Unité Territoriale d'Aménagement,
- Le directeur départemental du SDIS,
- Le directeur départemental de la sécurité publique,
- L'officier commandant la gendarmerie sur les communes de Cepoy, Chevillon-sur-Huillard, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre et Vimory,

- Messieurs André TOQUET (Les plus grands invalides de guerre) et Antonio RODRIGUES (Association des paralysés de France) sont les représentants des associations des handicapés.
- La Direction de la Jeunesse et des Sports (établissement sportif, centre de vacances, centre aéré, vestiaire, gymnase),
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Président du Conseil départemental du Loiret (maison de retraite, établissement sanitaire, hôpital, clinique, maison de cure, foyer d'accueil),
- L'Inspecteur d'hygiène et de sécurité au Rectorat et l'Inspecteur académique du Loiret (écoles),
- Le Président du Conseil départemental du Loiret (collèges),
- Le Président du Conseil régional Centre Val de Loire (lycées).

2.2. Travaux de la Commission Accessibilité des ERP

Les membres de la Commission Accessibilité des ERP se sont réunis 11 fois au cours de l'année 2017.

A cette occasion, ils ont étudié 90 dossiers en commission pour autoriser les établissements recevant du public (ERP) à effectuer des travaux en vue de leur réaménagement intérieur ou de leur ouverture au public. Les études de dossier 2017 ont légèrement augmenté (+ 9,7 %) par rapport à 2016.

En 2017, les exploitants ont continué de réaliser des travaux dans les établissements ayant subi des dégâts pendant les inondations du 31 mai 2016. Des efforts de mise en conformité en matière d'accessibilité sont constatés, notamment dans les établissements municipaux.

Sur ces 90 dossiers, 4 ont reçu un avis défavorable.

La commission Accessibilité des ERP contrôle le respect du Code de la construction et de l'habitation et s'assure de la conformité des ERP en matière d'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite. A ce titre, les membres de la commission déplorent le désintérêt des exploitants dans ce domaine.

De plus, les membres de la commission ont procédé à la visite de 8 établissements.

Un tableau présente ci-dessous l'activité de la commission pour 2017 :

De nouvelles obligations réglementaires s'imposent aux ERP en matière de mise en accessibilité.

En effet, les ERP de la 1^{ère} à la 5^{ème} catégories non accessibles au 31/12/2014 avaient l'obligation de déposer un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) avant le 27/09/2015 (article 111-7-5 du code de la construction et de l'habitation).

Si l'ERP était accessible au 31/12/2014, celui-ci avait l'obligation d'adresser une attestation d'accessibilité avant le 1^{er} mars 2015.

Suivant les informations dont disposent les services de l'AME et transmises par le SDIS, il existe 1 458 ERP au 31/12/2016 contre 1 290 ERP au 31/12/2015 (de la 1^{ère} à la 5^{ème} catégories) implantés sur le territoire de l'agglomération montargoise.

L'AME a l'obligation d'organiser le recensement, par voie électronique, des ERP accessibles et des ERP engagés dans une démarche d'Ad'AP.

Dans ce cadre, les communes membres de l'Agglomération Montargoise transmettent régulièrement les informations qu'elles reçoivent des exploitants relatives à l'accessibilité de leurs ERP.

Le recensement des ERP accessibles et des ERP engagés dans une démarche d'Ad'AP est consultable en annexe 1 de ce rapport.

Par ailleurs, la Direction Départementale des Territoires du Loiret a établi en octobre 2017 une liste des ERP qui ont déposé une attestation d'accessibilité ou qui sont engagés dans une démarche de mise en accessibilité (Ad'AP). Ces informations sont publiées sur le site internet, conformément à la réglementation.

Le lien est le suivant :

<http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Habitat-Logement-Accessibilite/Construction-et-Accessibilite/Accessibilite-des-etablissements-recevant-du-public2/ERP-accessibles-ou-lances-dans-la-demarche>

COMMISSION D'ACCESSIBILITE - ANNÉE 2017

	janv-17				Total	févr-17				Total	mars-17				Total	avr-17				Total	mai-17				Total	juin-17				Total	juil-17				Total	août-17				Total	sept-17				Total	oct-17				Total	nov-17				Total	déc-17				Total	TOTAL 2017				
	Cat.					Cat.					Cat.					Cat.					Cat.					Cat.					Cat.					Cat.					Cat.					Cat.					Cat.														
	2	3	4	5		2	3	4	5		2	3	4	5		2	3	4	5		2	3	4	5		2	3	4	5		2	3	4	5		2	3	4	5		2	3	4	5		2	3	4	5		2	3	4	5											
Etudes de dossier	2	7	9	1	1	2	4	7	1	3	4	1	1	10	12	1	1	7	9	1	1	2	2	1	6	9	1	4	5		9	9					0	1	1	7	9	2	3	10	15	7	8	7	68	90															
Nombre visites				0				0	1		1		1		1				0	1	1	1		3							0					0					0					1	1				1					0					8				
Avis défavorables <small>(Voir ci-après les établissements concernés)</small>				0				1	1				0			0				0					0					0					0					0					1	1				1	1				4										

Liste des établissements concernés par un avis défavorable :

- février 2017 :** Création d'une laverie "Speed queen" - 1 bis rue des basses vareennes à Montargis --> le dossier reçoit un avis favorable le 26/04/2017
- juin 2017 :** Création d'un magasin discount "Entrepôt discount" - 36 rue Kléber à Châlette-sur-Loing
- novembre 2017 :** Aménagement d'un espace culturel Association Jesus pour toutes les nations - 64 rue Kléber à Châlette-sur-Loing
- décembre 2017 :** Réaménagement d'un institut de beauté/salon d'esthétique - 64 rue du Général Leclerc à Montargis

2.3. Accessibilité des personnes handicapées

La Commission Accessibilité des personnes handicapées de l'AME a été créée par délibération du Conseil communautaire du 29 octobre 2007, en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

Cette Commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et prévoit l'établissement d'un rapport annuel de la Commission présenté en Conseil communautaire. Ce document doit faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

MEMBRES ASSOCIES AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Délégué du réseau de transport urbain : AMELYS

Sociétés de transports : Transports DARBIER, SNCF, RFF

Logement : VALLOGIS, LOGEMLOIRET, ADIL 45

Commerçants : Union Commerciale de la Chaussée

Représentants des personnes handicapées ou à mobilité réduite : APF Délégation du Loiret, PGIG du Loiret-Gâtinais, Les Papillons Blancs ADAPEI du Loiret, UNAFAM, l'AMITIE, France ALZHEIMER 45, FNATH, ORPADAM-CLIC

Institutions : DDT, Conseil départemental du Loiret, Conseil régional Centre-Val de Loire

2.4. Rappel du cadre réglementaire en matière d'accessibilité

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées précisait notamment que « *La chaîne du déplacement... est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Dans un délai de dix ans à compter de la publication de la présente loi, les services de transport collectif devront être accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite* ».

Pour les quatre risques moteur, visuel, auditif et cognitif, mental ou psychique, notre commission exerce 4 missions :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- et organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, ainsi que les deux décrets d'application du 4 novembre 2014 (n°

2014-1321 et n° 2014-1323) **ont renforcé la fonction d’observatoire local de l’accessibilité de la commission (inter)communale pour l’accessibilité.**

Cette ordonnance a confié une mission supplémentaire à la commission : celle de **tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d’accessibilité programmée (Ad’AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.**

Cette ordonnance prévoit également la réalisation d’un agenda d’accessibilité programmé (Ad’AP) des établissements recevant du public (ERP) et la mise en place d’un outil d’application volontaire, le schéma directeur d’accessibilité – agenda d’accessibilité programmée (SDA Ad’AP) pour les transports.

2.5. Travaux de la Commission Accessibilité des Personnes Handicapées de l’AME

3. Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

S’agissant de la voirie et des espaces publics de l’agglomération montargoise, l’AME est compétente statutairement en matière de voirie d’intérêt communautaire.

L’article 9 de l’ordonnance du 26/09/2014 modifie l’article 45 de la loi du 11 février 2005 sur deux points : sont précisées que les communes de moins de 500 habitants peuvent ne pas avoir à élaborer le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (Pave) et que celles de 500 à 1 000 habitants peuvent se limiter aux voies les plus fréquentées de la commune pour son élaboration.

Je rappelle que le PAVE est à l’initiative des maires, sauf dans le cas où celles-ci appartiennent à un EPCI qui s’est vu déléguer la compétence « élaboration du PAVE » par l’ensemble de ses communes membres.

*Ce PAVE fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l’ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d’automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l’établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité **fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe** » (ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014).*

Dans notre Agglomération, les communes de moins de 500 habitants non soumises à cette obligation sont :

- Conflans-sur-Loing,
- Lombreuil,

- Mormant-sur-Vernisson.

Les communes de 500 à 1 000 habitants qui peuvent se limiter aux voies les plus fréquentées sont :

- Paucourt,
- Solterre.

Les communes de notre agglomération qui ont réalisé un PAVE sont :

- La commune de Chalette-sur-Loing,
- La commune de Villemandeur,
- La commune de Saint-Maurice-sur-Fessard,
- La commune de Pannes,
- La commune de Corquilleroy a réalisé un diagnostic accessibilité des ERP municipaux prenant en compte la chaîne de déplacement correspondante,
- La commune de Lombreuil (aménagement du cœur de village prenant en compte la chaîne de déplacement),
- La commune de Montargis.

Par ailleurs, la commune d'Amilly a confié, en mars 2017, à la société Accèsmétrie le soin de réaliser les diagnostics préalables à l'élaboration du PAVE :

Un audit d'accessibilité de l'espace public (visites effectuées entre avril à juin 2017) a été réalisé en 3 phases :

1. Réalisation d'un état des lieux du site selon une analyse fonctionnelle et relevé des non-conformités vis-à-vis de la réglementation relative à l'accessibilité.
2. Recherche et proposition des solutions architecturales, techniques ou organisationnelles les mieux adaptées à l'espace public et programmes pour traiter les anomalies relevées, accompagnées d'une estimation financière des travaux de mises en conformité.
3. Bilan global du site : accessibilité et récapitulatif financier des actions à prévoir.

Un rapport de synthèse a été transmis à la commune en août 2017.

78 rues ont été diagnostiquées. Les obstacles relevés lors de l'état des lieux ont donné lieu à des propositions de solutions chiffrées pour améliorer l'accessibilité des espaces. Ces propositions de solution sont destinées à définir des objectifs à atteindre et à évaluer un budget nécessaire au financement des travaux.

Pour chaque rue concernée, Accèsmétrie a transmis à la collectivité une fiche de synthèse et des fiches de préconisations avec estimation financière de la résolution de l'obstacle.

Aussi, la Ville étudie à ce jour, ces propositions pour les prioriser et planifier des travaux.

4. Offre de logements accessibles aux personnes handicapées

S'agissant du logement accessible, la Commission accessibilité doit organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Celui-ci sera intégré dans l'observatoire du logement mis en place par l'AME.

Les logements accessibles répondent aux critères réglementaires permettant l'utilisation ultérieure par une personne handicapée, moyennant des aménagements éventuels. **Ils permettent la visite de personnes en situation de handicap et des séjours de courte durée.**

Les principaux points pris en compte pour définir l'accessibilité sont :

- Cheminement accessible depuis la place de stationnement ;
- Accès aux parties communes ;
- Unité de vie accessible : 1 chambre, séjour, cuisine, wc, salle de bain.

Les données communiquées ci-dessous ont été transmises par les bailleurs sociaux (Vallogis, LogemLoiret, France Loire et Immobilière Centre Loire) présents sur le territoire de l'agglomération montargoise.

2017		2017						2016							
COMMUNES	BAILLEURS	Logements accessibles						Logements accessibles							
Recensement des logements accessibles 2017		T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL	T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL		
Amilly	Logem Loiret		4	28	6		38		4	21	4		29		
	Vallogis		41	63	55	1	160		41	63	55	1	160		
	France Loire		6	6			12								
Cepoy	Logem Loiret						0						0		
	Vallogis				1		1				1		1		
Chalette-sur-Loing	Logem Loiret		1	5	2	1	9		1	5	2	1	9		
	Vallogis		6	16	21	5	48		6	16	21	5	48		
Montargis	Logem Loiret		9	19	9	1	38		10	19	8	1	38		
	Vallogis				2		2				2		2		
	Immobilière Centre Loire			9	13		22								
Pannes	Logem Loiret						0						0		
	Vallogis			12			12			12			12		
Villemandeur	Logem Loiret	2	2	2	6		12	2	2	3	10		17		
	Vallogis		11	25	10		46								
Vimory	Logem Loiret						0		10	19	8	1	38		
	Vallogis			4			4			4			4		
Agglomération Montargoise Et rives du loing		Ensemble des bailleurs		2	80	189	125	8	404	2	74	162	111	9	358

5. Accessibilité des ERP de l'AME

Conformément à l'ordonnance du 26 septembre 2014, l'AME a réalisé l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) de ses ERP et s'est engagée par délibération du Conseil communautaire du 17/09/2015 dans la réalisation d'un Ad'AP des ERP communautaires.

L'Ad'AP est un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire des travaux à réaliser. Il ne revêt pas un caractère obligatoire mais son application volontaire suspend, durant la durée de son élaboration, les sanctions prévues par l'article L 152-4 du CCH (Code de la Construction et de l'Habitation) en cas de non-respect des règles d'accessibilité (amende de 42 000€ pour une personne physique et 225 000 € pour une personne morale pour non-accessibilité). En effet, en l'absence de démarche, tout ERP reste soumis à l'obligation d'accessibilité.

L'AME gère 20 ERP et 2 IOP :

- 4 ERP (le local de Police Intercommunale, les bureaux de l'AME au centre commercial de la Chaussée, la Maison de la Santé et les bureaux hébergeant le CCAS et le SSIAD) et 1 IOP (l'aérodrome) sont accessibles aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite).
- 1 ERP : le Musée Girodet est en cours de travaux consécutivement aux inondations du 31/05/2016.

L'AME a déposé son Ad'AP le 25/09/2016 comprenant 15 ERP et 1 IOP. Le Préfet du Loiret l'a validé le 19/01/2016 (avis formulé par la Sous Commission Départementale d'Accessibilité) sous le numéro AA 045 208 15 A 0179 pour deux périodes de 3 ans pour un coût global estimé de 317 580 € TTC.

Inventaire des travaux de mise en accessibilité des ERP de l'AME réalisés en 2017 :

En application des textes législatifs et réglementaires relatifs aux Ad'AP, l'AME doit fournir, chaque année au Préfet le bilan et le suivi de l'avancement des travaux prévus.

Pour la première période (année 2017), 6 sites étaient concernés soit :

- Le camping des Rives du Loing,
- Le camping de la forêt,
- La pépinière d'entreprises,
- L'office de tourisme,
- Le centre médico-scolaire,
- Le local d'accueil des gens du voyage.

Les travaux de mise en conformité ont été les suivantes :

⇒ Camping des rives du Loing : Montant des travaux 7 626,91€ TTC

Entrée :

Création d'une place PMR + panneau et marquage au sol

Sanitaire adapté :

Aménagement de la douche, mise en place barre d'appui

Cheminement :

Création d'allée adaptée pour l'accès aux jeux

⇒ Camping de la forêt : Montant des travaux 10 042,40€TTC

Entrée :

Création d'une place PMR + panneau et marquage au sol

Création d'une allée d'accès à la place de parking

Sanitaire adapté :

Réaménagement de la douche, mise en place barre d'appui

Accès sanitaire :

Agrandissement de la largeur de passage à 0,90m par le remplacement de la porte d'accès aux sanitaires.

⇒ Pépinière d'Entreprises : Montant des travaux 4 687,42€TTC

Entrée :

Création d'une place PMR + panneau et marquage au sol

Remplacement de la grille avaloir

Mise en place de mains courantes sur l'escalier d'accès

Remplacement de la banque d'accueil

Circulation intérieure

Démontage des portes battantes afin de faciliter la circulation intérieure

Sanitaire adapté :

Aménagement du sanitaire, mise en place d'une barre coudée et d'un lave-mains.

⇒ Office de tourisme : Montant des travaux 103,08€TTC

Escalier :

Mise en place d'une bande podotactile d'éveil en partie haute de la volée des marches de l'escalier.

Centre Médico-Scolaire : Montant des travaux 343,44€TTC

Sanitaire adapté :

Remplacement de la robinetterie existante par un mitigeur à commande rallongée.

⇒ Local d'accueil des voyageurs : Montant des travaux 138,00€TTC

Entrée :

Mise en place de bande d'appel à la vigilance sur le vitrage

Le Montant global des travaux effectués pour la mise en accessibilité des ERP de l'AME pour l'année 2017 dans le cadre de l'AD'AP s'élève à 22 941,25€TTC

La programmation pluriannuelle des travaux 2018 à réaliser dans les bâtiments communautaires de l'AME est la suivante :

PERIODE 1 – ANNEE 3 : ANNEE 2018

Sites	Montant des travaux	Montant des travaux TTC
Vélodrome	18 210 €	21 852 €
Etangs de Cepoy	3 270 €	3 924 €
TOTAL	21 480 € HT	25 776 € TTC

6. Accessibilité du réseau de transports urbains Amelys

6.1. Le schéma accessibilité des transports urbains de l'AME

Il correspond à l'action 28.2 de l'Agenda 21.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré l'obligation de réalisation d'un schéma directeur d'accessibilité (SDA) des transports urbains et la mise en œuvre des actions correspondantes pour février 2015.

Le Conseil communautaire de l'AME a approuvé son SDA en octobre 2009 et a réalisé dans ce cadre :

- la mise en accessibilité du parc de véhicules à 100 %,
- la mise en accessibilité de 50 points d'arrêt,
- la mise en œuvre du service Moov'amelys,
- le déploiement du système d'information en temps réel aux points d'arrêt.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a changé en profondeur les obligations des collectivités. En effet, les AOT (autorités organisatrices de transport) n'ayant pas entièrement mis en œuvre leur SDA en février 2015 peuvent élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'Ap) avant le 27 septembre 2015 afin de poursuivre en toute sérénité leur programme de mise en accessibilité.

Les décrets n° 2014-1321 et 2014-1323 du 4 novembre 2014 définissent :

- le contenu et les conditions d'approbation des SDA-Ad'Ap,
- les principes de détermination des arrêts à rendre accessible de façon prioritaire.

Le Conseil communautaire de l'AME du 17/09/2015 a approuvé son nouveau schéma d'accessibilité des transports urbains. Ce schéma organise la programmation des dépenses sur trois exercices pour achever la mise en accessibilité des transports urbains de l'Agglomération Montargoise.

Il préconise la mise en accessibilité de 28 arrêts prioritaires selon les critères du décret sur les 4 communes desservies par les lignes régulières. Il propose également la mise en accessibilité d'un point d'arrêt minimum par communes pour les communes non desservies par les lignes régulières, soit 11 points d'arrêt supplémentaires.

Point d'arrêt (sens)	Commune	Ligne(s)
23 Aout	CHALETTE	1
4 Saisons (sens Aller)	MONTARGIS	3
4 Saisons (sens Retour)	MONTARGIS	3
Antibes (sens Aller)	AMILLY	2
Baraudière	VILLEMANDEUR	4
Base de Loisirs (sens Retour)	CHALETTE	2
Château Blanc (sens Retour)	CHALETTE	1
Chautemps	MONTARGIS	1
Clériceau (sens Retour)	AMILLY	3
Coquillet (sens Aller)	MONTARGIS	2
De Lattre (sens Aller)	MONTARGIS	1
De Lattre (sens Retour)	MONTARGIS	1
Folie (sens Aller)	CHALETTE	1
Jaurès (sens Aller)	CHALETTE	2
Jaurès (sens Retour)	CHALETTE	2
Libération (sens Retour)	AMILLY	3
Nobel	VILLEMANDEUR	4
Petit Louis (sens Retour)	AMILLY	1
Plantes (sens Retour)	VILLEMANDEUR	4
Ponte de Lima	CHALETTE	1
Solin (sens Retour)	CHALETTE	1
Sous-Préfecture (sens Retour)	MONTARGIS	1,2
St Dominique	MONTARGIS	1
St Gabriel (sens Aller)	AMILLY	3
St Jacques (sens Aller)	AMILLY	2
Ursulines	MONTARGIS	2
Usines (sens Retour)	AMILLY	3
Z.I. (sens Retour)	AMILLY	3

28 points d'arrêts prioritaires

Il convient également de prévoir au minimum un arrêt à rendre accessible par commune pour les communes n'étant pas directement desservie par les lignes régulières. Le schéma préconise la mise en accessibilité des 11 points d'arrêts suivants :

Commune	Point d'arrêt à rendre accessible
Cepoy	Rue des Alouettes
Chevillon-sur-Huillard	Bourg-Mairie
Conflans-sur-Loing	Bourg
Corquilleroy	Rond-point Bûges
Lombreuil	Mairie
Mormant-sur-Vernisson	Mairie
Pannes	Sainte Catherine
Paucourt	Mairie
Solterre	Les Sables
Saint-Maurice-sur-Fessard	Rue de l'Huillerie (nouvel arrêt)
Vimory	Mairie
TOTAL	11 arrêts

La programmation des dépenses est la suivante :

- 39 points d'arrêt prioritaires à aménager sur 3 ans, soit 12 000 € TTC par arrêt en moyenne, soit 468 000 € TTC au total, soit 156 000 € TTC par an sur 3 ans.

La programmation des travaux retenue est la suivante :

Années	Communes desservies par les lignes régulières		Autres communes	Total points d'arrêts
1 ^{ère} année	Ligne 1	11	2	13
2 ^{ème} année	Ligne 2	7	6	13
3 ^{ème} année	Ligne 3 et 4	10	3	13

Le schéma prévoit également des dispositions concernant la formation professionnelle en terme d'accessibilité des conducteurs et personnels d'accueil du réseau Amelys.

- Chaque salarié reçoit cette formation de 3 jours obligatoirement tous les 2 ans.

- Un module de 2 heures concerne spécifiquement la sensibilisation à la prise en charge des personnes à mobilité réduite (déficience motrice ou mentale)
L'ensemble du personnel de conduite et d'accueil suit ce module, soient 43 personnes.
A raison de 50% du contingent formé chaque année, entre 21 et 22 personnes sont donc formées annuellement, ce qui représente un volume horaire annuel de 45 h

Les sessions sont organisées par semestre :

- Session 1 durant les vacances d'hiver
- Session 2 durant les vacances de la Toussaint

Chaque nouvelle embauche reçoit automatiquement cette formation durant son parcours d'intégration au sein du réseau Amelys.

En complément, des rappels sont effectués :

- de manière collective, par le biais de notes de service internes (rappel des bonnes pratiques, information sur une évolution réglementaire et/ou de procédure...)
- de manière individuelle, lorsqu'une situation rencontrée en exploitation le nécessite (erreur de prise en charge, réclamation client)

Travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts :

La programmation pluriannuelle (2016-2018) des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts se présente ainsi :

ARRÊTS DE BUS A METTRE EN ACCESSIBILITE – SDA AD AP

Année 2016

Année 2017

Année 2018

Points d'arrêts	Commune	Ligne	Date de réalisation	Observations
23 Aout	Châlette sur loing	1	Février 2017	
Ponte de Lima	Châlette sur loing	1	Février 2017	
Solin retour	Châlette sur loing	1	Février 2017	
Sous-préfecture retour	Montargis	1,2		Faire projet car compliqué
St Dominique	Montargis	1	Février 2017	
Château Blanc retour	Châlette sur loing	1	Février 2017	
Chautemps	Montargis	1	Février 2017	
De Lattre	Montargis	1	Février 2017	
Folie Aller	Châlette sur loing	1	Février 2017	
Petits Louis	Amilly	1	Février 2017	
Antibes	Amilly	2		Déjà accessible –
Base de Loisirs retour	Châlette sur loing	2	Travaux printemps 2018	

Coquillet Aller	Montargis	2	Travaux printemps 2018	
Jaurès aller	Châlette sur loing	2	Travaux printemps 2018	
Jaurès retour	Châlette sur loing	2	Travaux printemps 2018	
St Jacques aller	Amilly	2	Février 2016	
Ursulines	Montargis	2	Travaux printemps 2018	
Baraudière	Villemandeur	4	Fev 2016	Aller et retour
Clériceau Retour	Amilly	3	Travaux programme 2018	Attendre aménagement parking
Libération retour	Amilly	3		Attendre aménagement commune
Nobel	Villemandeur	4	Février 2016	Aller et retour
Plantes retour	Villemandeur	4	Février 2016	Aller et retour
St Gabriel aller	Amilly	3	Travaux programme 2018	
Usines retour	Amilly	3	Travaux programme 2018	Voir Amelys pour déplacement
ZI retour	Amilly	3	Travaux programme 2018	Voir Amelys pour déplacement
4 saisons aller	Montargis	3	Travaux programme 2018	
4 saisons retour	Montargis	3	Travaux programme 2018	

Arrêt commune

Points d'arrêts	Commune	Ligne	Date de réalisation	Observations
Alouettes	Cepoy		Septembre 2016	
Bourg- Mairie	Chevillon sur Huillard		juillet 2017	
Bourg	Conflans sur Loing		Travaux programme 2018	
Buges	Corquilleroy		octobre 2016	
Mairie	Lombreuil			En attente nouvelle DSP transport
Mairie	Mormant sur Vernisson		Travaux programme 2018	
St Catherine	Pannes			En attente nouvelle DSP transport
Mairie	Paucourt		Travaux printemps 2018	
Les sables	Solterre		Travaux programme 2018	
Rue de l'huilerie	St Maurice sur Fessard			Dans le cadre de l'opération de l'aménagement du parvis – attendre projet commune
Mairie	Vimory		Travaux programme 2018	

6.2. Le service de substitution Moov'Amelys

Le service Moov'Amelys, dédié au transport à la demande des personnes à mobilité réduite, fonctionne sur l'amplitude du réseau à savoir de 5h51 à 19h38 du lundi au samedi hors jours fériés. Le règlement du service Moov'Amelys, ainsi que le règlement du réseau Amelys ont été modifiés en ce sens.

Éléments statistiques de fréquentation du service Moov'Amelys :

Le nombre de réservations de ce service de transport à la demande pour l'exercice 2017 s'est élevé à 2 044, contre 1 967 en 2016, soit une hausse de 4 %.

Depuis le 1^{er} mars 2015, les voyageurs en fauteuil roulant sont acceptés à bord des bus des lignes régulières, à condition que leur arrêt se fasse entre 2 points d'arrêt accessibles.

Le service Moov'Amelys est accessible aux voyageurs affectés par tout type de handicap, et non plus pour les seuls voyageurs en fauteuil roulant ; pour autant, la part de voyageurs handicapés hors fauteuil roulant reste marginale.

Depuis cette date, la principale évolution du service est intervenue le 1er juillet 2016, avec l'autorisation donnée à tout voyageur handicapé de pouvoir voyager avec un accompagnateur mineur à bord du service Moov'Amelys.

En 2017, le réseau Amelys a mené un travail sur l'information voyageurs. Les formations et la sensibilisation des conducteurs aux différents types de handicap se sont poursuivies sur les méthodes pour mieux appréhender, accueillir et renseigner la personne en situation de handicap.

Le réseau a également travaillé à l'élaboration de protocoles de sécurité avec les principaux établissements desservis sur l'AME : Intermarché Villemandeur, Super U Chalette-sur-Loing, Clinique de Montargis, l'ADAPT Loiret, Géant Casino Amilly, le CHAM. Ces protocoles décrivent les conditions de prise en charge et dépose des clients PMR (lieu, modalités d'accès et de retournement, procédures de sécurité,...).

La procédure de prise en charge du client PMR en fauteuil roulant a été modifiée pour mettre en conformité le service avec les dernières évolutions réglementaires :

- Montée d'une personne en fauteuil roulant en marche arrière sur la plateforme du véhicule PMR (sauf dérogation par signature d'un courrier de décharge de la part du client).
- Modalités d'accompagnement obligatoire du client selon la mention portée sur sa carte d'invalidité.

La base de données des usagers inscrits au service Moov'Amelys fait l'objet d'une mise à jour annuelle avec collecte des copies de cartes d'invalidité à jour pour vérifier les conditions de transport des clients.

De plus, le réseau Amelys s'est engagé dans une démarche de labellisation Egalité professionnelle, qui doit garantir à tous un traitement juste et équitable. Dans ce cadre de cette labellisation, **une fiche réflexe** a été éditée pour la première fois (voir pièces jointes), qui prend notamment en compte le risque d'inégalité pour les personnes en situation de handicap.

Pour finir, des actions de sécurisation de l'exploitation du service Moov'Amelys ont été mises en œuvre.

- Dotation des conducteurs de chaussures de sécurité et de parkas haute visibilité pour sécuriser les opérations de prise en charge / dépose des voyageurs lors des phases nocturnes (tôt le matin et en fin d'après-midi).

Fiche réflexe Accueil - Personnels en contact

Cette fiche a pour but d'**aider les personnels en contact** (conducteurs et personnel d'accueil, conseillers clientèle à distance) à **traiter les demandes d'informations** de la part des voyageurs (en particulier les voyageurs en situation de handicap), de manière à apporter une réponse adaptée, précise et compréhensible, pour **faciliter l'accès de tous au réseau Amelys**.

Pour tous nos clients :

- partez toujours du principe que **la personne qui vous sollicite ne connaît pas le monde du transport** : ce qui est évident pour vous ne l'est pas forcément pour elle
- **anticipez les demandes** de votre interlocuteur, posez des questions pour comprendre son besoin avant d'y répondre
- avant de proposer une solution de mobilité à votre interlocuteur, demandez-lui s'il a des **difficultés particulières pour se déplacer** : parent avec un enfant en bas âge, personne âgée et/ou handicapée... dans le cas d'une personne handicapée, **interrogez-la sur son handicap** en lui indiquant que cette information vous aidera à mieux l'orienter et la conseiller
- en fin d'échange, **assurez vous que la personne vous a compris**, et demandez-lui si elle a d'autres besoins avant de prendre congé

Informez et orientez une personne mal-voyante :

- dans le cas d'un accueil physique, **guidez la personne avec votre voix** (pour l'orienter vers le guichet de l'agence / le comptoir du bus) en évitant les références à des repères visuels ; indiquez plutôt "à droite", "à gauche", "devant vous"...
- si la personne mal-voyante est accompagnée, adressez-vous toujours à la personne mal-voyante elle-même, et non à son accompagnateur
- ne saisissez jamais le bras d'une personne mal-voyante par surprise : avertissez-la de vos gestes au préalable
- **signalez-lui les éventuels obstacles** (poteau de l'agence commerciale, barre centrale de porte avant d'un bus)
- une personne visuelle mémorise généralement facilement les informations : pour faciliter cette mémorisation, délivrez-lui des **informations claires, précises, concises**
- **ne laissez pas de silence** dans la conversation : verbalisez ce que vous êtes en train de faire (rechercher un horaire, rendre la monnaie pour l'achat d'un ticket...) ; si vous devez vous absenter un instant pour aller chercher un document en salle de back-office, prévenez de votre courte absence
- dans le cas d'une demande d'abonnement, **remplissez le formulaire vous-même** et lisez-le à haute voix au client ; si le document doit être signé, guidez la main de la personne mal-voyante en faisant pointer son index sur la zone de signature
- les chiens-guides d'aveugles sont acceptés gratuitement à bord des bus Amelys

Informez et orientez une personne mal-entendante :

- dans le cas d'un accueil physique, adressez-vous à la personne sur papier libre pour l'inviter à exprimer sa demande par écrit
- positionnez-vous face à votre interlocuteur, parlez lentement et en articulant, en faisant des phrases courtes
- il est inutile de parler fort, en revanche assurez-vous que vous n'êtes pas à contre-jour pour que la personne puisse lire sur vos lèvres
- pour énoncer des chiffres ou des noms propres, privilégiez l'écrit
- si votre interlocuteur ne comprend pas un mot en particulier, ne le répétez pas et utilisez des synonymes
- en cas de question multiple, précisez sur quel point vous répondez

Informez et orientez une personne en situation de handicap moteur :

- dans la mesure du possible, pour s'adresser à une personne en fauteuil roulant, **positionnez-vous à sa hauteur**
- pour orienter la personne en situation de handicap moteur, **indiquez-lui un cheminement accessible**
- pour un trajet à réaliser en bus, assurez-vous que les **arrêts de départ, de correspondance et de destination** sont bien accessibles
- si vous devez aider une personne en situation de handicap moteur à se déplacer, **évitez les mouvements brusques** qui peuvent la déstabiliser, **annoncez vos manœuvres**
- si la personne est accompagnée d'un chien d'assistance, celui-ci est accepté à bord des bus gratuitement

En toute circonstance, avec nos clients du réseau Amelys :

- adoptez une attitude **empathique et bienveillante**
- **rassurez-les** : toute situation imprévue est potentiellement source de stress et d'inquiétude
- **anticipez leurs demandes, soyez proactifs**
- indiquez-leur que **vous êtes à leur service**, pour les **aider** et pour **faciliter leur voyage**
- faites preuve de **patience**, soyez **disponible et à l'écoute**
- **signalez à votre responsable de service toute prise en charge difficile**

Date :	21/11/2016	Référence :	KM - Fiche réflexe accueil personnel en contact	Statut :	Rédacteur : T. Deletraz
Version :	B	Titre :	Fiche réflexe personnel en contact	Public :	Vérificateur : F. de la Charlerie

Fiche réflexe - Connaître les différents handicaps

Cette fiche a pour but d'**aider les personnels en contact** (conducteurs et personnel d'accueil, conseillers clientèle à distance) à **connaître les différents types de handicap**, de manière à mieux accueillir les voyageurs en situation de handicap, pour **faciliter l'accès de tous au réseau Amelys**.

Handicap moteur :

Le handicap moteur est un **trouble de la motricité** par lequel une personne **perd tout ou partie de la capacité de mouvement**. Cela peut parfois s'accompagner de troubles de la communication, de difficultés à contrôler ses gestes ou à s'exprimer (ce n'est pas systématique). Elles n'altèrent pas pour autant les capacités intellectuelles. Les personnes ayant un handicap moteur peuvent être en fauteuil roulant, se déplacer avec une canne, il peut s'agir de personnes âgées... Les personnes atteintes d'un handicap moteur sont fatigables et peuvent se trouver en difficulté lors de déplacements sur de longues distances, en station debout sans appui, ou en situation d'attente prolongée.

Quelques attentions à avoir envers nos clients handicapés moteurs :

- en cas d'informations sur un trajet, indiquez un cheminement accessible, et un trajet réalisable selon le handicap
- conducteurs de bus : **attendez que la personne soit installée** à bord pour redémarrer
- selon l'invalidité de la personne, informez-la sur le service Moov/Amelys et les modalités d'inscription

Handicap visuel :

Le handicap visuel peut être :

- **total**, c'est-à-dire les personnes aveugles qui ont une **cécité totale** et qui utilisent leurs autres sens pour s'orienter
- **partiel**, c'est-à-dire les personnes malvoyantes dont la **vue - même faible - leur permet de distinguer leur environnement** mais qui ont toutefois des perceptions différentes (vision de près, de loin, floue...)

Les personnes qui ont un handicap visuel peuvent, selon le cas, avoir des incapacités totales ou partielles pour lire et écrire. Elles peuvent avoir un champ visuel réduit, être gênées par un faible éclairage, avoir des mauvaises perceptions de couleurs. Elles peuvent se trouver en difficulté pour se repérer, s'orienter, se déplacer ou utiliser certains appareils comme les automates, s'ils ne sont pas conçus accessibles. Ces personnes sont confrontées à des problèmes notamment de sécurité dans un environnement non accessible.

Quelques attentions à avoir envers nos clients mal-voyants :

- avoir des explications claires et précises (descriptions des cheminements, difficultés...) pour faciliter leur guidage et repérage ; attention notamment aux obstacles (en hauteur, au sol) qui ne seraient pas perçus par leur canne
- pour les personnes atteintes d'une cécité partielle, l'éclairage ne doit pas être éblouissant mais suffisant
- la signalétique doit être claire : écriture avec des caractères facilement lisibles et contraste suffisant
- les consignes doivent être données à l'oral, de manière claire et concise, à s'adressant à la personne mal-voyante (et non à son accompagnateur si elle est accompagnée)
- conducteurs de bus : **indiquez au client malvoyant l'emplacement du valideur et des places réservées, demandez-lui son arrêt de descente** et proposez-lui de l'avertir à l'approche de sa destination

Handicap auditif :

Le handicap auditif peut être total (personnes sourdes) ou partiel (personnes malentendantes, équipées ou non de prothèses auditives)

Les personnes ayant un handicap auditif compensent souvent par la vue. Beaucoup de situations sont difficiles pour les personnes atteintes d'un handicap auditif, comme les guichets multiples, les endroits sonores (en raison de la réverbération), les lieux de passage très fréquentés, les annonces par haut-parleur, les situations imprévues...

Les personnes handicapées auditives ont parfois des difficultés de compréhension et d'écriture.

Quelques attentions à avoir envers nos clients malentendants :

- parler face à la personne, en essayant d'articuler pour faciliter la compréhension
- s'assurer régulièrement que la personne a bien compris, tout au long de la conversation
- le recours à de l'information au format papier est facilitateur : la personne aura toutes les informations nécessaires (plans, horaires, modalités d'accès au bus...)
- si besoin, écrire sur un papier sa question et/ou les informations nécessaires au client

Handicap mental et/ou cognitif :

Le handicap mental est un handicap de la compréhension, de la communication et de la décision. Les degrés d'autonomie sont différents en fonction du handicap (léger, moyen et lourd). Les personnes handicapées mentales peuvent avoir des difficultés à se situer dans le temps et dans l'espace, ainsi que de mémorisation. Certaines ont des difficultés à lire, à écrire, à maîtriser le calcul et le raisonnement logique, à retenir les informations, à fixer leur attention et à se concentrer, à utiliser des appareils, des automates...

Quelques attentions à avoir envers nos clients déficients mentaux :

- avoir des explications claires, simples et concrètes (si possible par écrit), éviter les détails, reformuler, faire répéter la consigne pour s'assurer qu'elle est comprise
- prendre le temps d'écouter et de comprendre leur demande, sans manifester d'impatience
- proposer une signalétique avec des pictogrammes simples et compréhensibles
- conducteurs de bus : demandez au client son arrêt de descente et **proposez-lui de l'avertir à l'approche de sa destination**

En toute circonstance, avec nos clients du réseau Amelys :

- adoptez une attitude **empathique** et **bienveillante**
- **rassurez-les** : toute situation imprévue est potentiellement source de stress et d'inquiétude
- **anticipez** leurs demandes, **soyez proactifs**
- indiquez-leur que **vous êtes à leur service**, pour les **aider** et pour **faciliter leur voyage**
- faites preuve de **patience**, soyez **disponible** et à **l'écoute**
- **signalez** à votre responsable de service **toute situation en charge difficile**

Date :	21/11/2016	Référence :	KM - Fiche réflexe Connaître les handicaps	Statut :	Rédacteur : Thibaud Delétraz
Version :	B	Titre :	Fiche réflexe Connaître les handicaps	Non confidentiel	Vérificateur : F. de la Charlerie

7. Voirie

A chaque chantier de rénovation du domaine public, les contraintes d'accessibilité sont prises en compte (abaissement de bordures, dalles podotactiles, quai bus,...) par les maîtres d'ouvrages Mairies et Agglomération Montargoise.

Mise en accessibilité des trottoirs, passages piétons et points d'arrêt se situant sur les tracés

En 2017, les travaux suivants ont été réalisés :

- ⇒ Rue Fbg de la Chaussée/bd Durzy à Montargis : Abaissement trottoir (4200 € TTC)
- ⇒ Réaménagement de trottoirs et mise en accessibilité passage piéton Rue Marcel Paul à Chalette-sur-Loing (55 000 € TTC)
- ⇒ Reprise de trottoirs et mise en accessibilité passage piéton Route de Viroy à Amilly (83 000 € TTC)
- ⇒ Aménagement de trottoirs Grande Rue à Chevillon-sur-Huillard (51 000 € TTC)
- ⇒ Aménagement de la rue des Alouettes Cepoy trottoirs et chaussée dernière tranche (125 000 € TTC)
- ⇒ Aménagement carrefour des Bénédictines à Montargis trottoirs et chaussée (449 000 € TTC)

Les perspectives 2018 sont les suivantes :

- ⇒ Aménagement du centre bourg de Villemandeur (Tranche 1)
- ⇒ Aménagement cheminement piéton cycle contournement des petits Louis Amilly
- ⇒ Aménagement centre bourg de Pannes
- ⇒ Aménagement carrefour du Gros Moulin

8. Culture et handicap

L'année 2017 aura été l'année de la consolidation et de l'essor des activités mises en place au sein des services culturels de l'AME pour favoriser l'inclusion des personnes dites empêchées avec un travail partenarial développé dans le cadre du Contrat Local de Santé signé le 2 novembre 2015 par la Préfecture du Loiret, l'AME, le Pays Gâtinais, la Région Centre-Val de Loire, l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loiret pour une durée de 3 ans.

L'AME peut s'enorgueillir d'être un des rares CLS à avoir contractualisé une fiche action Culture pour défendre l'inclusion culturelle des personnes handicapées, âgées, souffrant de maladies chroniques et précaires. Depuis 2015 un groupe spécifique s'est réuni régulièrement pour réfléchir à cette problématique. En 2017, les actions à développer dans le plan se sont précisées : rédaction d'une Charte « Accessibilité et Droits Culturels », élaboration d'un état des lieux des partenariats entre secteurs culturel, médico-social, sanitaire, social, et organisation d'une rencontre professionnelle de l'accessibilité culturelle.

La charte « Accessibilité et Droits Culturels »

Le groupe de travail « accès à la culture » a rédigé une **charte « Accessibilité et Droits Culturels »** que les différents acteurs, qu'ils soient du milieu social, médico-social, sanitaire, ou du champ culturel peuvent adopter dans leur structure. La charte définit 8 articles que les signataires s'engagent à respecter. Cf. *document joint*.

Les collectivités porteuses du CLS, l'AME et le Pays Gâtinais, ont adopté la charte. Les différents partenaires sont invités à l'adopter.

L'état des lieux des partenariats intersectoriels

Afin d'avoir une meilleure visibilité des ressources existantes sur le territoire, un recensement des partenariats intersectoriels a été réalisé. Les structures du territoire ont reçu un questionnaire qu'elles ont rempli suivant les activités qu'elles pouvaient déjà développer.

Nous pouvons en retenir que :

- La culture est relativement présente chez les partenaires du secteur social, médico-social et sanitaire. Une grande majorité d'entre eux ont un animateur au sein de leur structure, un coordinateur d'animations et une rubrique loisirs/culture dans leur projet d'établissement. Beaucoup des partenaires ont également un projet culturel inscrit dans le projet d'établissement.
- Parmi les partenaires du champ culturel, un grand nombre ont un référent handicap au sein de leur structure. Certains ont également suivi des formations en lien avec cette question, afin de permettre un accès à l'offre culturelle au plus grand nombre.

Une pluralité d'acteurs s'investit déjà pour offrir un accès à la culture et aux loisirs le plus large possible. Les professionnels du champ social, médico-social et sanitaire, tout comme ceux du milieu culturel, s'entendent pour dire que des ponts peuvent être établis entre ces deux secteurs et permettre un accès à la culture dans le droit commun.

La journée de rencontre professionnelle de l'accessibilité culturelle

L'état des lieux des partenariats intersectoriels et les rencontres du groupe de travail ont mis en avant que les acteurs des différents domaines ne se connaissaient pas forcément tous. Aussi,

il a été décidé d'organiser une journée de rencontre des acteurs pour que chacun puisse découvrir les différents partenaires du territoire et leurs activités **le 8 décembre 2017 au Tivoli et à la médiathèque de l'AME.**

Cette journée avait pour but de répondre à des questions concrètes sur la mise en œuvre de projets intersectoriels. Ces sujets ont été abordés dans les 3 ateliers de la journée :

- Comment adapter les outils de communication et leurs canaux de diffusion pour mieux informer les publics empêchés ?
- Comment élaborer des projets entre les champs culturel, social et médico-social ?
- Comment synchroniser les pratiques et les besoins des acteurs de la culture et du médico-social ?

L'objectif était que la rencontre des différents acteurs puisse aboutir à la mise en œuvre de partenariats et que le public, peu importe sa condition, ait un accès à la culture dans son ensemble.

Cette journée a réuni 80 personnes dont des élus décideurs, des acteurs de tous secteurs, et permis des échanges et des rendus d'expériences concrètes comme :

- Un système d'emprunt de livres de la médiathèque de l'AME par les résidents de l'EPAD Notre Foyer via un portage par l'association IMANIS,
- Une résidence d'artistes à la MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) de Lorris avec des ateliers artistiques incluant les résidents mais aussi des personnes extérieures à la structure : résidents d'autres structures, écoliers. Ce travail a initié un tissage de liens intergénérationnels et sociaux et produit un spectacle ouvert à tous publics à la fin de la résidence.
- Le musée Girodet a développé un musée mobile : le musée Nomade. Cette exposition hors les murs peut être reçue dans les établissements scolaires, les EHPAD, à l'hôpital de jour... Aisément transportable elle est animée par une médiatrice qui l'adapte en fonction des publics.
- La Programmation culturelle de l'AME est accessible à tout public aussi en journée et offre des ateliers de médiation autour de la majorité de ses spectacles.

Depuis cette journée de rencontre plusieurs projets concrets ont été initiés entre :

- Les 4 maisons de retraite du CHAM et la médiathèque de l'AME,
- L'EHPAD Notre Foyer et le Centre d'Art Contemporain des Tanneries

L'élaboration d'un tableau des contacts entre les différents secteurs est en cours, sa principale problématique reste sa mise à jour, un espace collaboratif est à l'étude pour lui garder sa pertinence et permettre d'annoncer largement les activités de chaque structure en temps réel et à moindre coût.

La prochaine étape du groupe est d'atteindre les personnes qui ne sortent pas ou peu de chez elles via les C.C.A.S. et les intervenants à domicile. Les services culturels gardent à l'esprit que l'effet de seuil pourrait être très vite atteint s'ils ont à gérer beaucoup de demandes avec leurs moyens actuels. Il est important d'identifier rapidement les limites actuelles d'intervention afin de ne pas susciter des demandes sans suite et de fait une déception.

Un fiche action culture sera proposée dans le 2^{ème} Contrat Local de Santé qui devrait être signé pour 3 ans en juin 2019.

Annexe 1 (suivant Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014)

Recensement des ERP accessibles

ENSEIGNE DE L'ERP	NOM DE L'EXPLOITANT	ADRESSE	CATEGORIE - TYPE	TRANSMISSION ATTESTATION - DATE	BUREAU CONTRÔLE
DECATHLON	Decathlon France	1522 avenue d'Antibes 45200 AMILLY		Mairie d'Amilly, le 14/01/15	Bureau Veritas
MACIF	Macif	802 avenue d'Antibes 45200 AMILLY	5ème	Mairie d'Amilly, le 20/02/15	
ACCUEILS EDUCATIFS DE MONTARGIS - ACCUEIL DE JOUR	Fondation La vie au grand air	51 rue Jacques Frayer 45200 MONTARGIS	5ème	le 20/02/15	
BAR DU CHÂTEAU BLANC	M. KEKLIOLU	6 rue de la Pontonnerie 45120 CHALETTE-SUR-LOING	5ème	Mairie de Chalette-sur-Loing, le 25/02/15	
KIABI	SAS Kiabi Europe	1522 avenue d'Antibes 45200 AMILLY	2ème - M	Mairie d'Amilly, le 27/02/15	
CAISSE D'EPARGNE	Caisse d'épargne Loire Centre	2 rue des écoles 45120 CHALETTE-SUR-LOING	5ème - W	Mairie de Chalette-sur-Loing, le 2/03/15	
CAISSE D'EPARGNE	Caisse d'épargne Loire Centre	13 rue Gambetta 45120 CHALETTE-SUR-LOING	5ème - W	Mairie de Chalette-sur-Loing, le 2/03/15	
CAISSE D'EPARGNE	Caisse d'épargne Loire Centre	Rue Albert Frappin 45200 AMILLY	5ème - W	Mairie d'Amilly, le 12/03/15	
DARTY	Darty Grand Ouest	1522 avenue d'Antibes 45200 AMILLY	2ème - M	Mairie d'Amilly, le 12/03/15	
EASY CASH	Montargis Cash	850 rue de l'Europe 45200 AMILLY	5ème	Mairie d'Amilly, le 8/04/15	
YVES ROCHER	Yves Rocher	46 rue Dorée 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 15/04/15	
BOUDEAU Cécile		18 rue Gambetta 45200 MONTARGIS	Podologue	Mairie de Montargis, le 15/04/15	
LAVILLAT-BOURGON		15 rue de la Quintaine 45200 MONTARGIS	Avocat	Mairie de Montargis, le 15/04/15	
SOCIETE GENERALE		2 rue de Vaublanc 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 15/04/15	
CAISSE D'EPARGNE	Caisse d'épargne Loire Centre	43 rue Dorée 45200 MONTARGIS	5ème - W	Mairie de Montargis, le 15/04/15	
PHILIPPE POULIN		15 avenue du Général de Gaulle 45200 MONTARGIS	5ème - avocat	Mairie de Montargis, le 15/04/15	
GRUAU-LEHURAUX	Dr Sophie LEHURAUX	144 rue des déportés 45200 MONTARGIS	5ème - vétérinaire	Mairie de Montargis, le 15/04/15	
SCP DUBOSC-SAUTROT		10 rue des Lauriers 45200 MONTARGIS	5ème - avocat	Mairie de Montargis, le 15/04/15	
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE		1 rue de Crowborough 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 15/04/15	
MAITRE SARAH LEFKIR		15 avenue du Général de Gaulle 45200 MONTARGIS	5ème - avocat	Mairie de Montargis, le 15/04/15	
ROUGE GORGE	SARL Rubis	87 rue Dorée 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 15/04/15	
MARTIN JEAN-FRANCOIS		11 rue Carnot 45200 MONTARGIS	5ème - dentiste	Mairie de Montargis, le 15/04/15	
A DOMICILE 45	Association départementale	Centre commercial de la Chaussée 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 15/04/15	
MAAF	MAAF Assurances	87 rue du Général Leclerc 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 15/04/15	
BRICOMARCHE	Sébastien CAPELLE	12 rue Marcel Paul 45120 CHALETTE-SUR-LOING	2ème - M	Mairie de Châlette, le 8/07/15	
GROUPAMA	Serge SUARD	Place de la République 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 20/07/15	
LA CIVETTE	Mona LACOTTE	91-93 rue Dorée 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 20/07/15	
DENTISTE CHRISTOPHE LAROUSSINIE		7 rue Louis Lacroix 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 20/07/15	
AVOCAT MARGUERITE BOUCEFFA		25 boulevard du Chinchon 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 20/07/15	
COURTEPAILLE Grill	SERARA	4, rue du Port - 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 30/07/15	
LIBRAIRIE DU LANCY	Patrick MESLIER	Rue Paul Painlevé 45120 CHALETTE-SUR-LOING	5ème	Mairie de Châlette, le 7/08/15	
ELIOT BIJOUX SA	M. LEVY Jordan	88, rue Dorée - 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 17/08/15	

ENSEIGNE DE L'ERP	NOM DE L'EXPLOITANT	ADRESSE	CATEGORIE - TYPE	TRANSMISSION ATTESTATION - DATE	BUREAU CONTRÔLE
CABINET DE KINESITHERAPIE	Bernadette RAIGNEAU	267 rue Albert Frappin 45200 AMILLY	5ème	Mairie d'Amilly, le 10/09/15	
INTERACTION LOIRET (Intérim)		79, avenue du Général de Gaulle - 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 15/09/15	
SOCIETE GENERALE DAB		1, rue Girodet - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 17/09/15	
MATMUT		35 bis, rue Gambetta - 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 18/09/15	
CINQ SUR CINQ		1, rue Dorée - 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 21/09/15	
CABINET MEDICAL	Dr Anne de VILLENEUVE	53 bis, avenue du Général de Gaulle - 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 22/09/15	
CABINET MEDICAL	Dr DUTOURNIER	3, rue du Faubourg de la Chaussée - 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 23/09/15	
CABINET MEDICAL	Mme PERDU-TORRES	150, rue des Déportés - 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 23/09/15	
NOTAIRE LEMOINE		61, rue Coquillet - 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 24/09/15	
POSTE		Place du 18 juin 1940 - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 24/09/15	
PREFECTURE pour Commissariat de police Sous-Préfecture Hôtel des impôts Inspection du travail		Rue du Port - 45200 MONTARGIS Bld Paul Baudin - 45200 MONTARGIS Rue des Déportés - 45200 MONTARGIS 25, rue J. Jaurès - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 25/09/15	
Assemblée Evangélique		31, rue des Closiers - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 25/09/15	
Crédit Agricole		55, rue Dorée - 45200 MONTARGIS	5ème - W	Mairie de Montargis, le 28/09/15	
Crédit Agricole		55, rue J. Ferry - 45200 MONTARGIS	5ème - W	Mairie de Montargis, le 28/09/15	
Crédit Agricole		30, rue du Faubourg de la Chaussée - 45200 MONTARGIS	5ème - W	Mairie de Montargis, le 28/09/15	
SEPHORA		86, rue Dorée - 45200 MONTARGIS	5ème - M	Mairie de Montargis, le 28/09/15	
SAP VINCI (Parking)		5, allée Bouche - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 28/09/15	
SUPPLAY (Intérim)		64, rue J. Jaurès - 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 28/09/15	
HARMONIE MUTUELLE		1ter, Boulevard du Chinchon - 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 28/09/15	
KPMG (Expert comptable)		47, rue Jean Jaurès - 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 28/09/15	
VALLOGIS		29, rue du Faubourg de la Chaussée - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 28/09/15	
STARTPEOPLE		43, rue Gambetta - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 30/09/15	
POSTE		Rue du Faubourg de la Chaussée - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 02/10/15	
CABINET MEDICAL	Dr VU	3, rue Manuel - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 02/10/15	
SCM MORIZET-VIETES-CASANOVE		14 rue du 23 août 1944 - 45120 CHALETTE-SUR-LOING	5ème	Mairie de Chalette, le 2/10/15	
SARL SAPHIR	M. TASKEN Yuksel	3 rue Gustave Nourry - 45120 CHALETTE-SUR-LOING	5ème	Mairie de Chalette, le 2/10/15	
PHARMACIE SAINT GOBAIN	M. COURTEILLE	Rue Marcel Paul 45120 CHALETTE-SUR-LOING	5ème	Mairie de Chalette, le 5/10/15	
CREDIT AGRICOLE	M. TOULOUSE	Amilly village - 44 rue de la mairie - 45200 AMILLY	5ème	Mairie d'Amilly, le 6/10/15	
CREDIT AGRICOLE	M. TOULOUSE	8 rue Edouard Branly 45120 CHALETTE-SUR-LOING	5ème	Mairie de Chalette, le 7/10/15	
LA POSTE IMMO	M. VEILLERES	5 rue Gay Lussac 45120 CHALETTE-SUR-LOING	5ème	Mairie de Chalette, le 7/10/15	

ENSEIGNE DE L'ERP	NOM DE L'EXPLOITANT	ADRESSE	CATEGORIE - TYPE	TRANSMISSION ATTESTATION - DATE	BUREAU CONTRÔLE
CRIT INTERIM		88, rue Coquillet - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 12/10/15	
Multi accueil crèche Vésines	CAF du Loiret	Parking rue Lebert 45120 CHALETTE- SUR-LOING	5ème	Mairie de Châlette, le 16/10/15	
COULEUR DE TOLLENS		1 rue Marcel Paul 45120 CHALETTE-SUR- LOING		Mairie de Châlette, le 16/10/15	
IKKS	M. MALET	10, rue Dorée - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 16/10/15	
CAROLL	M. MALET	16, rue Dorée - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 16/10/15	
CARNET DE VOL	M. MALET	57, rue Dorée - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 16/10/15	
ANDRE	M. MALET	62, rue Dorée - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 16/10/15	
DARJEELING	M. MALET	62, rue Dorée - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 16/10/15	
VIANE AUTO-ECOLE	Mme THIERRY	72, avenue du Général de Gaulle - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 02/11/15	
CABINET MEDICAL	Dr LEHNERT	61, rue Coquillet - 45200 MONTARGIS		Mairie de Montargis, le 04/11/15	
SARL AUTO ECOLE DORIAN	M. CYDZIK Dorian	47 rue du 23 août 1944 - 45120 CHALETTE-SUR-LOING	5ème	Mairie de Châlette, le 6/11/15	
PASSAGE BLEU (Salon de coiffure et institut de beauté)	Mme CATHELIN Julie (Sarl PBL Montargis)	1309 avenue d'Antibes - 45200 AMILLY	5ème	Mairie d'Amilly, le 30/11/15	
Cabinet vétérinaire médico- chirurgical de l'orchidée	Mme Alexandra Kim	33-35 avenue Jean Jaurès - 45120 CHALETTE-SUR-LOING	5ème	Mairie de Châlette-sur- Loing, le 15/12/15	
MAISONS DU MONDE		1336 avenue d'Antibes	5ème	14/03/2016	
Pharmacie du bourg	CHAMPART Luisa	9 rue Ferdinand Boutet - 45120 CHALETTE SUR LOING	5ème	24/03/2016	
SHOP COIFFURE	PERNET Gérald	509 rue St Firmin des Vignes - 45200 AMILLY	5ème	17/05/2016	
MT Coiffure	CEZEUR Marie-Thérèse	81 rue Gambetta - 45120 CHALETTE SUR LOING	5ème	22/07/2016	
Salon Isabelle	BARCENA Isabelle	3 rue Marlin - 45120 CHALETTE SUR LOING	5ème	06/09/2016	
STORES JEMM	CHEMIN Emmanuel	110 route de Saint Firmin des Vignes - 45200 AMILLY	5ème	28/09/2016	
Office notarial DECHAMP - JOLIVET	DECHAMP-JOLIVET July	29 impasse des fleurs - 45200 AMILLY	5ème	10/10/2016	
Cabinet MGA Michel VIGREUX	VIGREUX Michel	651 rue de la mère Dieu - 45200 AMILLY	5ème	27/10/2016	
FORMALITE SERVICE	GUET Annie	84&94 place de l'Eglise - 45200 AMILLY	5ème	25/11/2016	
LA BOLEE	DELCOURT Ghislain	677 rue de la Nivelle - 45200 AMILLY	5ème	05/01/2017	
KESTELMAN Angélique		272 rue de la Nivelle - 45200 AMILLY	5ème	20/04/2017	
SARL AUTO-ECOLE CHANTAL ET MICHEL	BRIMBOEUF Michel	74 place de l'Eglise - 45200 AMILLY	5ème	07/09/2017	
PHARMACIE D'AMILLY-BOURG	PELLOUX Marie-Odile	Place de l'église - 45200 AMILLY	5ème	07/09/2017	
AUTO-ECOLE SERREAU	BLOT Grégoire	Rue André Petit - 45120 CHALETTE-SUR- LOING	5ème	09/02/2017	
TOTAL ERP : 91					

Recensement des ERP engagés dans une démarche d'Ad'AP

(suivant Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014)

ENSEIGNE DE L'ERP	NOM DE L'EXPLOITANT	ADRESSE	CATEGORIE - TYPE	TRANSMISSION ATTESTATION - DATE
COMMUNE DE PANNES	13 ERP			Mairie de Pannes, le 29/09/15
COMMUNE D'AMILLY	54 ERP			Mairie d'Amilly, le 29/09/15
CABINET DENTAIRE		11 rue Emile Zola 45200 MONTARGIS	5ème	Mairie de Montargis, le 20/07/15
LA POSTE		135 rue de la mairie 45200 AMILLY	5ème	Mairie d'Amilly, le 9/10/15
AME	15 ERP + 1 IOP			Ad'Ap transmis par courrier RAR du 23/09/15 au Préfet du Loiret
CREMATORIUM	M. CORNU SAS ATRIUM	400 rue de Pisseux 45200 AMILLY	5ème	Mairie d'Amilly, le 6/11/15
SA COMPTOIR FORESTIER		Les Docks - 45120 CHALETTE-SUR-LOING	5ème	Mairie de Châlette, le 6/11/15
PICARD SURGELES	M. PAUZE	675 avenue d'Antibes 45200 AMILLY 3 avenue G. Leclerc 45120 CHALETTE	5ème 5ème	Mairie de Châlette, le 16/10/15
POSTE IMMO	M. VEILLERES	5 rue Gay Lussac 45120 CHALETTE	5ème	Mairie de Châlette, le 16/10/15
POSTE IMMO	Mme BARRE	63 rue Roger Salengro 45120 CHALETTE	5ème	Mairie de Châlette, le 16/10/15
POSTE IMMO	Mme BARRE	25 avenue Jean Jaurès 45120 CHALETTE	5ème	Mairie de Châlette, le 16/10/15
POSTE IMMO	Mme BARRE	16 place Saint Loup 45120 CEPOY	5ème	Mairie de Châlette, le 16/10/15
POSTE IMMO	Mme BARRE	4 avenue Henri Barbusse 45700 VILLEMA	5ème	Mairie de Châlette, le 16/10/15
POSTE IMMO	Mme BARRE	Centre commercial de la Chaussée	2ème	Mairie de Châlette, le 16/10/15
CARREFOUR MARKET	CSF SAS	17 rue du Général Leclerc 45120 CHALET	2ème	Mairie de Châlette, le 26/10/15
SOCIETE GENERALE	M. BOZEC	18 avenue de la Libération 45700 VILLEMANDEUR		Mairie d'Amilly, le 5/11/15
SOCIETE GENERALE	M. BOZEC	504 rue de St Firmin des Vignes 45200 AMILLY		Mairie d'Amilly, le 5/11/15
CAMPANILE	LOUVRE HOTELS GROUP	73 impasse des fleurs 45200 AMILLY	5ème	Mairie d'Amilly, le 5/11/15
Bar restaurant "Le Jean Jaurès"	JOUVELET Vincent	11 rue Gambetta - 45120 CHALETTE SUR LOING		28/01/2016
NOCIBE France DISTRIBUTION		Centre commercial E. Leclerc		25/05/2016
Maison de la literie	HABERT Bruno	258 rue du Vernisson - 45200 AMILLY		09/01/2017
TOTAL ERP : 100				